



Attestation

Nous soussignés AROMANDISE déclarons que la gamme de produits Encens Inverse, cônes fontaine est naturelle, n'a fait l'objet d'aucune modification chimique et n'est pas classée comme substance ou mélange dangereux au sens de la réglementation Reach (CE) n° 1907/2006 REACH et du règlement CLP (CE) n° 1272/2008.

À Montpellier, le 02/09/2025

Clément Grolleau
Resp. RQSE

